



Guide pratique

# GRANDIR À BEAUZELLE



PETITE ENFANCE  
ENFANCE  
JEUNESSE  
LOISIRS

Vous tenez entre vos mains le nouveau guide pratique « Grandir à Beuzelle ». De la petite enfance à la jeunesse, ce tout-en-un regroupe les informations utiles à destination des enfants, des jeunes et de leurs familles.

Engagée depuis toujours dans une politique sociale et éducative, la collectivité place la famille au cœur de son action municipale. Convaincue de la nécessité d'œuvrer pour une ville inclusive, la prise en charge des diversités dans l'accompagnement des enfants est aussi une des priorités.

Des réflexions menées avec les partenaires du territoire, et l'élaboration d'un diagnostic participatif ont permis d'identifier les attentes et besoins des familles. Avec la volonté d'établir des liens entre toutes les générations, cette vision transversale contribue à adapter les services, et développer de nouvelles actions en ce sens.

Dans la continuité de la démarche « Beuzelle 2030 : ma ville de demain », le projet politique familial de 2022-2025 s'attache à offrir un accueil de qualité aux familles et à les soutenir dans leur quotidien de parents. En s'appuyant sur un réseau de partenaires locaux et institutionnels, notre ambition est aussi de rendre attractive l'action et l'animation sociale dans notre ville.

Avec ce guide pratique, nous réaffirmons notre volonté de vous accompagner, les familles beuzelloises, dans le défi quotidien de la parentalité.



**Patrice RODRIGUES**  
Maire de Beuzelle



**Géraldine FORCADA**  
Adjointe déléguée  
à l'éducation et à  
l'enfance et jeunesse



**Christine WEBER**  
Conseillère déléguée à  
la cohésion sociale, au  
logement, à la petite  
enfance et aux séniors

## **LA CARTE DES SERVICES ET STRUCTURES D'ACCUEIL** ..... 4-5

### **PETITE ENFANCE**

En attendant bébé... Les démarches à effectuer .....	6
Faire garder son enfant .....	7

### **ENFANCE**

L'école maternelle et élémentaire .....	8
Chiffres clés 2021-2022 .....	9
Temps périscolaire .....	10
Temps extrascolaire.....	11
Restauration scolaire .....	11
La journée de l'enfant en périscolaire .....	12
Conseil Municipal des Enfants .....	13

### **JEUNESSE**

Collège et lycée .....	14
Maison des Jeunes.....	15

### **DÉMARCHES**

Inscriptions scolaires .....	16
Inscriptions accueil de loisirs et restauration .....	17
Tarification / paiement .....	17

### **LA FAMILLE**

CCAS - Centre social.....	18
Associations.....	18
Culture .....	19

### **CONTACTS UTILES** ..... 20

# LA CARTE

## DES SERVICES ET STRUCTURES D'ACCUEIL

### Collège de Beauzelle

1 rue de la Neste



### Relais Petite Enfance

1 rue du Vignemale

### EAJE

### Crèche « Le Petit Prince »

1 rue du Vignemale



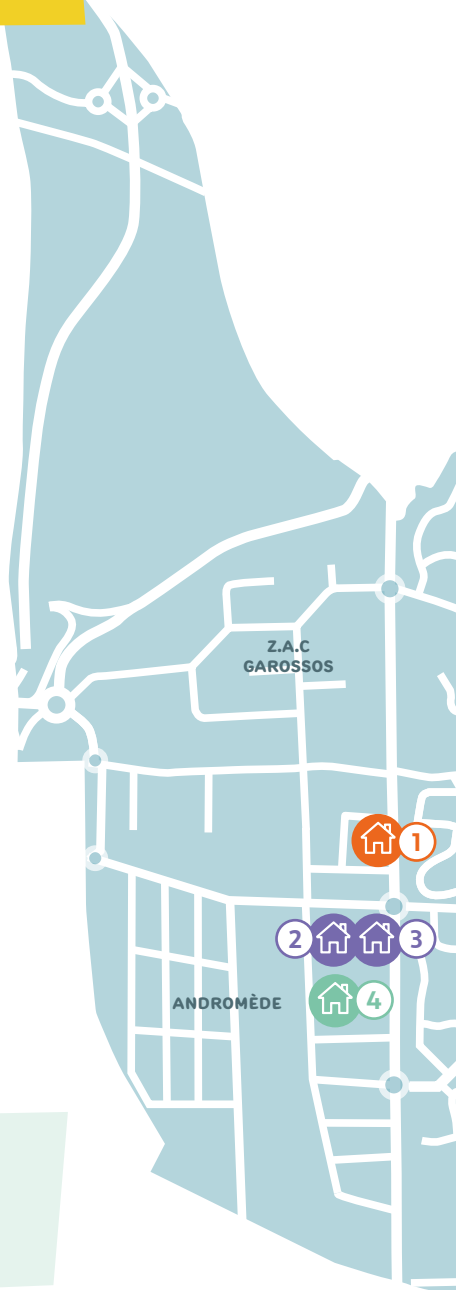
### Groupe scolaire « Henri Matisse »

3 rue du Vignemale



### École maternelle « Les Mésanges »

19 rue des Mésanges



**Pôle Education  
Jeunesse et Sport (PEJS)**

10 rue du Pigeonnier



**Service population**

Hôtel de Ville  
Place de la mairie



**Groupe scolaire  
« Les Chênes »**

2 bis rue des Écoles



**Centre social  
/ Bibliothèque**

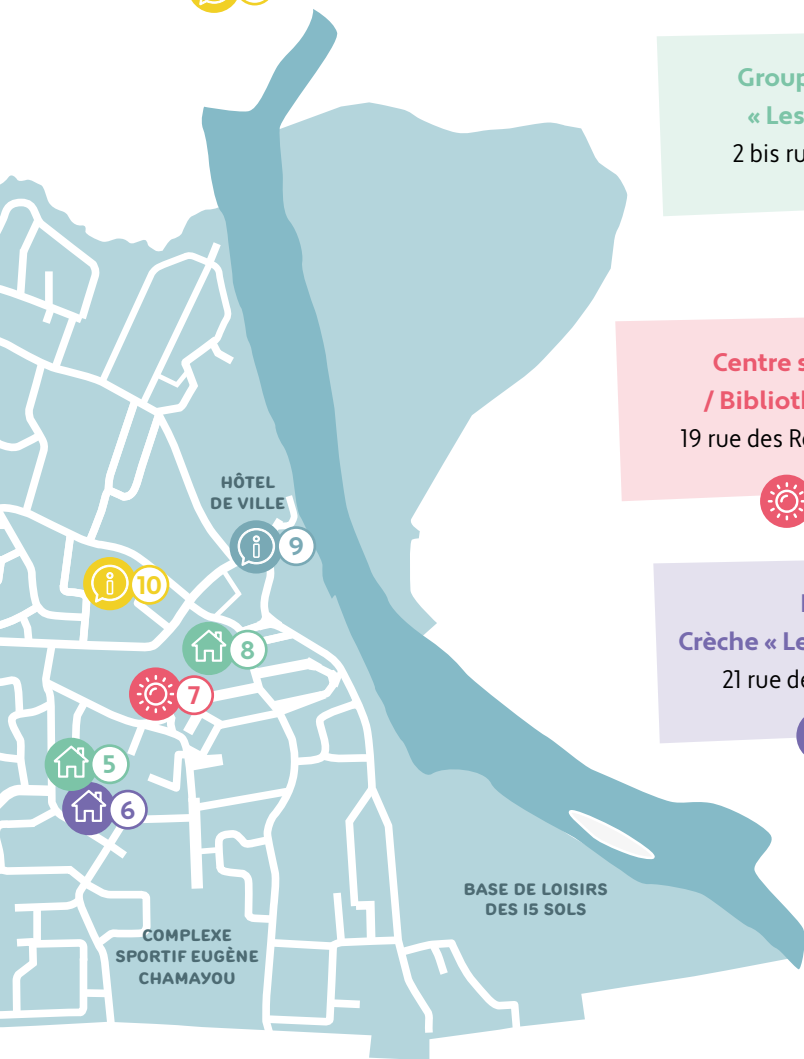
19 rue des Rossignols



**EAJE**

**Crèche « Le Petit Poucet »**

21 rue des Mésanges



BASE DE LOISIRS  
DES 15 SOLS

COMPLEXE  
SPORTIF EUGÈNE  
CHAMAYOU

# PETITE ENFANCE

## EN ATTENDANT BÉBÉ... LES DÉMARCHES À EFFECTUER

### AVANT LA NAISSANCE DE BÉBÉ

#### Déclaration de grossesse

Elle s'effectue avant la fin du 3e mois de grossesse, auprès d'un médecin, ou d'une sage-femme. Il vous sera ainsi possible de faire valoir vos droits, selon votre régime de sécurité sociale.

#### Reconnaissance de paternité

La filiation de paternité d'un enfant né d'un couple non marié n'est pas automatique. Rendez-vous dans n'importe quelle mairie munie d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois pour établir la reconnaissance du père.



### APRÈS LA NAISSANCE DE BÉBÉ

#### Déclaration de naissance

Elle doit être faite **dans les 5 jours qui suivent le jour de l'accouchement**, au service d'état civil de la commune du lieu de naissance, en présentant les pièces suivantes :

- attestation du médecin ou de la sage-femme
- déclaration conjointe de choix de nom si les parents font cette démarche (*formulaire cerfa n°15286*)
- acte de reconnaissance ou justificatif de domicile de moins de 3 mois si l'enfant n'a pas encore été reconnu
- cartes d'identité des parents
- livret de famille, si les parents en possèdent déjà un.



Déclarez la naissance de votre enfant auprès de votre organisme de sécurité sociale et de la mutuelle santé, ainsi qu'à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour connaître les aides auxquelles vous avez droit.

INFO

# FAIRE GARDER SON ENFANT


## ACCUEIL COLLECTIF


Les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) de Beauzelle accueillent les enfants de 2 mois et demi jusqu'à leur entrée à l'école maternelle.

**Un accueil régulier est proposé du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.** Chaque structure propose un accueil et des activités adaptées à l'âge des enfants, et avec des repas confectionnés sur site.

### EAJE

#### Crèche « Le Petit Prince »

 36 berceaux

 1 rue du Vignemale


 09.64.46.85.83


## Pré-inscriptions

Une demande de pré-inscription doit être effectuée, en téléchargeant le dossier sur [beauzelle.fr](http://beauzelle.fr) ou en le retirant en mairie ou au CCAS. Le dossier est à retourner complété au secrétariat du CCAS. L'admission dans les structures sera prononcée après avis de la commission d'attribution annuelle.

### EAJE

#### Crèche « Le Petit Poucet »

 25 berceaux

 21 rue des Mésanges

 05.61.59.70.65

## ACCUEIL INDIVIDUEL

Le Relais Petite Enfance (RPE), un service gratuit pour vous accompagner.

Pour les parents et les futurs parents :

- > informer et orienter sur les modes d'accueil et démarches administratives (droits et devoirs employeurs, contrats).
- > délivrer la liste des professionnel.le.s de l'accueil individuel.

Pour les assistant.e.s maternel.le.s agré.e.s et gardes d'enfants à domicile :

- > contribuer à la professionnalisation (accès au métier, statut, droits et devoirs).

Pour les enfants accompagnés de leur assistant.e maternel.le :

- > proposer des temps d'animations collectifs favorisant l'éveil, la découverte et la socialisation des tout-petits.


## Permanences individuelles sur rdv

Lundi 13h30 à 17h  
et jeudi 14h à 17h


## Accueils collectifs

Mardi et jeudi  
8h à 12h30

### Relais Petite Enfance

 1 rue du Vignemale

 05.82.99.17.28

 [rpe@mairie-beauzelle.fr](mailto:rpe@mairie-beauzelle.fr)



# ENFANCE

## L'ÉCOLE MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE

La ville de Beauzelle comprend deux groupes scolaires et une école maternelle.

Elle accueille également une classe **ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire)**, pour les enfants en situation de handicap de différentes communes, ainsi qu'une classe **UPE2A (Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants)** qui est un dispositif d'aide à l'apprentissage du français par les élèves nouvellement arrivés en France (primo-arrivants) et allophones.



### Groupe scolaire « Les Chênes »

Maternelle (4 classes)

Elémentaire (11 classes)

1 classe ULIS

🏠 2 bis rue des Écoles  
☎ 05.61.59.93.77  
✉ ce.0310317b@ac-toulouse.fr

### Groupe scolaire « Henri Matisse »

Maternelle (4 classes)

Elémentaire (10 classes)

1 classe UPE2A

🏠 3 rue du Vignemale  
☎ 05.82.99.17.20  
✉ ce.0312976s@ac-toulouse.fr



### École Maternelle « Les Mésanges »

Maternelle (4 classes)

🏠 19 rue des Mésanges  
☎ 05.61.59.72.46  
✉ ce.0312118j@ac-toulouse.fr





# CHIFFRES CLÉS 2021-2022

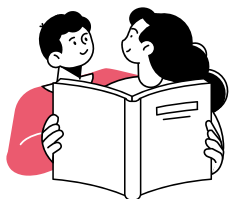


## EFFECTIFS SCOLAIRES



331

ENFANTS  
EN MATERNELLE



553

ENFANTS  
EN ÉLÉMENTAIRE

## FRÉQUENTATION DES ENFANTS SUR LES TEMPS PÉRI ET EXTRASCOLAIRE



80%

À LA PAUSE  
MÉRIDIENNE



20%

LE MATIN



60%

LE SOIR



30%

LE MERCREDI



20%

PENDANT  
LES VACANCES  
SCOLAIRES



CARTE

PETITE ENFANCE

ENFANCE

JEUNESSE

DÉMARCHES

LA FAMILLE

## TEMPS PÉRISCOLAIRE

La municipalité a mis en place un accueil de loisirs, dans chaque école du territoire. Il accueille les enfants scolarisés, sur différents temps de la journée, et propose des animations, activités ludiques, dans une ambiance sereine et sécurisante, et menées en cohérence avec les projets de l'école.



### ACCUEIL MATINAL

Les animateurs accueillent les enfants scolarisés dans les locaux de l'école.

#### Chênes / Henri Matisse

De 7h30 à 8h15

#### Mésanges

De 7h30 à 8h25

### PAUSE MÉRIDIANNE

Le restaurant est ouvert à tous les enfants scolarisés à Beauzelle et inscrits à la pause méridienne.

#### Chênes / Henri Matisse

De 11h30 à 13h20

#### Mésanges

De 11h40 à 13h30

### LE SOIR APRÈS LA CLASSE

Ce temps est réservé aux jeux et activités des enfants, proposés par l'équipe d'animation. Les parents peuvent venir récupérer leur(s) enfant(s) avant la fin de cet accueil.

#### Chênes / Henri Matisse

De 15h45 à 18h30

#### Mésanges

De 15h55 à 18h30

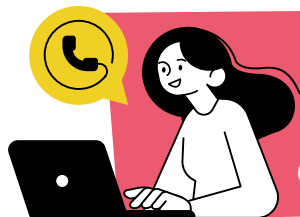
### LE MERCREDI

L'accueil du mercredi est ouvert pour le restaurant scolaire et les activités de l'après midi dans chaque école. Les parents peuvent récupérer leur(s) enfant(s) entre 13h30 et 14h après le repas, s'ils ne sont pas inscrits l'après-midi. Le soir, les départs s'échelonnent de 17h à 18h30.

#### Chênes / Henri Matisse / Mésanges

De 11h30 à 14h

et de 14h à 18h30






## ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Chênes	Henri Matisse	Mésanges
05.62.21.32.76	05.62.21.32.77	05.62.21.32.78
06.24.25.33.90	06.10.23.41.87	06.73.49.27.19

Contact administratif

Pôle Education Jeunesse et Sport (PEJS)

 10 rue du Pigeonnier  05.61.59.07.00  enfance@mairie-beauzelle.fr



# TEMPS EXTRASCOLAIRE

## PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

La ville propose un accueil de loisirs sans hébergement pour les enfants inscrits en maternelle et jusqu'à 12 ans (sous conditions), durant les vacances, et du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.



Cet accueil propose des activités de découvertes, et favorisant l'autonomie : sport, activités manuelles, expression... Des sorties à la journée ou à la ½ journée (cinéma, parcs animaliers, piscine, structures gonflables...) sont également organisées.

### Temps fort, les séjours d'été !

Chaque année la ville organise plusieurs séjours thématiques sur la période estivale pour les enfants de 6 ans (CP) à 12 ans. L'occasion de se détendre, pratiquer diverses activités sportives, artistiques ou ludiques, tout en découvrant de nouveaux horizons. L'encadrement est assuré par du personnel diplômé.

# RESTAURATION SCOLAIRE

## Circuits courts, repas sains et équilibrés

Les menus sont élaborés par la diététicienne du prestataire assurant la confection des repas. Conformément à la loi Egalim, un menu végétarien est proposé chaque semaine, et les recettes privilégient des produits issus de l'agriculture biologique et/ou AOP, AOC, labellisés.

## Les allergies

Pour les enfants souffrant d'allergies alimentaires ou suivant un régime spécial lié à une maladie chronique, la mise en place d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) est possible. Contactez l'école de votre enfant, ou les accueils de loisirs.



Menus disponibles en ligne sur [www.beauzelle.fr](http://www.beauzelle.fr)



## Opération « Assiette Citoyenne »

Pour lutter contre le gaspillage alimentaire, mieux gérer ses bio déchets, et privilégier une alimentation durable dans les écoles, la ville a lancé l'opération « Assiette Citoyenne ». Des actions sont mises en place : 2 éléments bio par jour ; suppression des contenants plastiques ; recours à des filières d'approvisionnement de qualité ; formation des agents et sensibilisation des enfants à la réduction du gaspillage ; suppression des goûters du matin pour que les repas soient mieux consommés.



# LA JOURNÉE DE L'ENFANT EN PÉRISCOLAIRE

DU LUNDI  
AU VENDREDI

LE MERCREDI

ACCUEILS DE LOISIRS

ACCUEILS ENSEIGNANTS

CLASSE

PAUSE MÉRIDIENNE

ACCUEILS ENSEIGNANTS

CLASSE

ACCUEILS DE LOISIRS

ACCUEILS DE LOISIRS





**Le Conseil Municipal des Enfants (CME), a pour objectif d'initier les jeunes à la démocratie et à la citoyenneté, de favoriser leur participation à la vie de la communauté pour l'intérêt général, et de les faire s'exprimer dans le respect constant des autres.**

## Quel est le fonctionnement du CME ?

Le Conseil Municipal des Enfants se réunit en assemblée plénière, pour présenter les projets, prendre les décisions et les orientations. Pour préparer leurs projets, les petits conseillers se retrouvent également en séance de travail autant de fois que le projet le nécessite. Quand un projet est adopté par l'assemblée plénière, il est présenté au Conseil Municipal des adultes pour validation, avant d'être réalisé.

## Quelle est sa composition ?

Le Conseil Municipal des Enfants est composé de 14 membres (7 filles et 7 garçons), et élu pour 2 ans.

## Qui peut voter ?

Tous les enfants de Beauzelle, du CP au CM2. Les élections se déroulent en général au mois de novembre.

## Qui peut être candidat, et comment se présenter ?

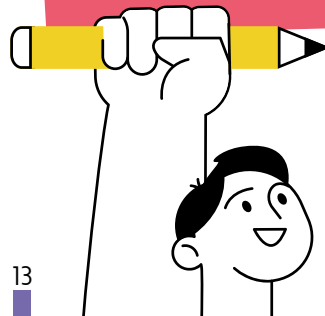
Pour être candidat au Conseil Municipal des Enfants, il faut être en CM1 ou CM2, et être habitant de Beauzelle. Les enfants éligibles reçoivent un guide, ainsi qu'une fiche de candidature.

## Comment se déroule la campagne électorale ?

Les enfants se portant candidats devront assister à 2 petits stages de formation pour préparer les élections. Des affiches électorales, affichées dans les lieux publics destinés aux enfants, présenteront leurs projets à tous les électeurs.

**Conseil Municipal des Enfants**

[cme@mairie-beauzelle.fr](mailto:cme@mairie-beauzelle.fr)



# JEUNESSE

## COLLÈGE ET LYCÉE

La commune accueille sur son territoire un collège depuis la rentrée 2022, avec prochainement un gymnase.  
Le lycée Polyvalent Saint-Exupéry, de secteur, se situe à Blagnac.



### Collège de Beauzelle

De la 6ème à la 3ème



Capacité d'accueil : 840 élèves



1 rue de la Neste  
31700 Beauzelle



05.61.26.63.60



0313078c@ac-toulouse.fr



### Lycée Polyvalent Saint-Exupéry

Fillières générales et technologiques,  
bac pro, post bac.



Capacité d'accueil : 1 800 élèves



1 place Alain Savary  
31700 Blagnac



05.34.36.42.40



0312686b@ac-toulouse.fr

INFO

### Transports scolaires

Depuis le 1er janvier 2022, les élèves domiciliés sur le périmètre de transport urbain Tisséo et scolarisés dans un établissement situé sur ce même périmètre doivent s'inscrire auprès des services du Conseil Départemental de la Haute-Garonne : [www.transportsscolaires.haute-garonne.fr](http://www.transportsscolaires.haute-garonne.fr)

# MAISON DES JEUNES



La Maison Des Jeunes (MDJ) est un service d'accueil des jeunes de 11 à 14 ans, ouvert les mercredis après-midis et durant les vacances scolaires.

Échanges, écoute, solidarité, respect sont les valeurs qui créeront les conditions nécessaires au fonctionnement de la structure.

Encadré par des animateurs à son écoute, chaque jeune y trouvera un espace dans lequel il pourra être acteur de ses loisirs, s'informer sur des sujets qui l'interrogent ou l'intéressent, donner vie à ses projets...

*Baby-foot, flipper, billard, ordinateurs, jeux de société, jeux de fléchettes, jardin, sorties...*

## Maison des jeunes

**Mercredis :** 13h30 à 18h30

### Lundi au vendredi :

- Vacances fin d'année et hiver : 13h à 19h
- Vacances printemps, été, automne : 10h à 12h - 13h à 19h

- 🏠 10 rue du Pigeonnier
- ☎ 05.61.59.13.93
- ✉ [jeunesse@mairie-beauzelle.fr](mailto:jeunesse@mairie-beauzelle.fr)



La MDJ sur Instagram

📷 @mdjbeauzelle

Infos, plannings, activités...

CARTE

PETITE ENFANCE

ENFANCE

JEUNESSE

DÉMARCHES

LA FAMILLE



# DÉMARCHES

## INSCRIPTIONS SCOLAIRES

La période d'inscriptions scolaires se déroule généralement en début d'année civile. Une attention particulière est portée à un équilibre entre les écoles afin d'éviter les classes surchargées.

### Qui est concerné ?

- > Tout nouvel arrivant sur la commune (l'inscription peut être faite à tout moment de l'année)
- > Les entrées en petite section de maternelle

### Où et comment inscrire mon enfant ?

L'inscription administrative s'effectue en mairie sur rendez-vous, en présentant le dossier complet téléchargeable en ligne sur [www.beauzelle.fr](http://www.beauzelle.fr) ou à retirer en mairie.

À la fin de la période d'inscription, après vérification du dossier, un courrier/mail sera adressé à la famille, contenant un récépissé et les modalités pour finaliser l'inscription auprès de la direction de l'école de l'enfant.



### Service population

- 🏠 Place de la mairie
- ☎ 05.62.21.32.50
- ✉ [contact@mairie-beauzelle.fr](mailto:contact@mairie-beauzelle.fr)



# INSCRIPTIONS ACCUEIL DE LOISIRS ET RESTAURATION

Restauration scolaire, accueil de loisirs, vacances scolaires, des services sur inscription.

## Le portail famille, 100% pratique !

Accessible en ligne, cet outil permet de gérer à distance l'accès aux services proposés par la collectivité : en quelques clics, gérez le calendrier de réservation des repas scolaires, de l'accueil du soir ou des mercredis après-midi, le règlement en ligne des factures.

Les familles n'ayant pas de support informatique peuvent effectuer les réservations auprès du secrétariat du Pôle Education Jeunesse et Sport.

INFO

Pour se connecter, renseignez l'identifiant et le mot de passe fournis par la collectivité !

## TARIFICATION / PAIEMENT

Le tarif des services d'accueil de loisirs et de la restauration scolaire est étudié selon les revenus des familles. Pour certains services, des aides sont possibles (CAF, comités d'entreprises...).

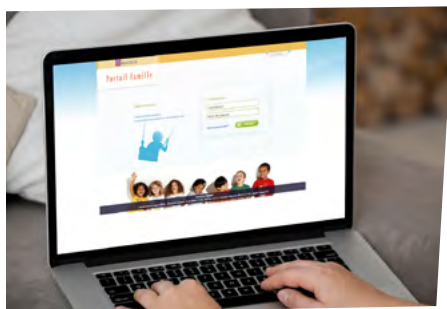
### Comment payer ?

Le règlement des factures s'effectue à la fin du mois ou lors de l'inscription pour l'accueil de loisirs durant les vacances scolaires :

> par télépaiement sécurisé sur le Portail Famille

Auprès des services de la collectivité :

- > par chèque bancaire
- > en espèces ou carte bancaire
- > en chèques CESU
- > en chèques ANCV



## À SAVOIR

À défaut de pouvoir déterminer avec précision vos revenus à partir des éléments fournis dans le dossier d'inscription, le tarif le plus élevé sera appliqué.

### Pôle Education Jeunesse et Sport (PEJS)



10 rue du Pigeonnier



05.61.59.07.00



enfance@mairie-beauzelle.fr

CARTE

PETITE ENFANCE

ENFANCE

JEUNESSE

DÉMARCHES

LA FAMILLE

# LA FAMILLE

CCAS - CENTRE SOCIAL

**Situé au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), le Centre Social est un espace citoyen ouvert à tous les beauzellois, pour tisser des liens avec d'autres habitants, partager des ateliers créatifs, prendre soin de soi, s'accomplir en qualité de bénévole.**

Tout au long de l'année, il propose des activités collectives pour tous les âges, et des temps festifs : loisirs créatifs, art floral, cuisine, travaux d'aiguilles, informatique, apprentissage du français, repas à thèmes, sorties découvertes... De nombreux ateliers parents/enfants dès la naissance et des semaines spéciales vacances scolaires sont organisées pour le plaisir des petits et grands !

Les familles en difficultés peuvent également bénéficier du service social d'accompagnement individuel du CCAS, composé d'une assistante sociale et d'une conseillère en économie sociale et familiale, à l'écoute de leurs besoins.






## CCAS - CENTRE SOCIAL

Lundi 10h à 12h30 - 13h30 à 17h

Mardi et mercredi 8h à 12h30 - 13h30 à 17h

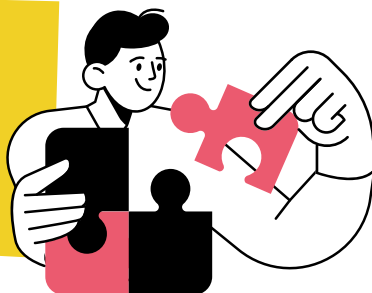
Jeudi 8h à 12h30 - 14h à 20h

Vendredi 8h à 12h

 19 rue des rossignols  
 05.62.21.40.50  
 [centre.social@mairie-beauzelle.fr](mailto:centre.social@mairie-beauzelle.fr)

## Programme trimestriel des activités

- > disponible en mairie
- > au CCAS
- > en ligne sur [www.beauzelle.fr](http://www.beauzelle.fr)



## ASSOCIATIONS

Avec + de 30 associations sur le territoire, le tissu associatif à Beauzelle permet à chacun de pouvoir exercer, proche de son domicile, des activités diverses et épanouissantes dans de nombreux domaines : loisirs, sports, culture, seniors, éducation...

Liste des associations beauzelloises en mairie et sur [www.beauzelle.fr](http://www.beauzelle.fr) 

## CULTURE

### BIBLIOTHÈQUE



#### Et aussi

*Diverses animations gratuites sont organisées tout au long de l'année : expositions, séances de contes jeunesse, rencontres avec des auteurs, conférences, rendez-vous musicaux...*



Ouverte à tous, la bibliothèque vous accueille dans un espace convivial et spacieux. Livres, revues, outils numériques, jeux, catalogue en ligne, découvrez de nombreux services et collections.





*+ de 12 000 oeuvres disponibles !*

#### Bibliothèque

Mardi, jeudi et vendredi 14h00 à 18h00

Mercredi 9h00 à 12h00 - 14h00 à 18h00

Samedi 9h00 à 12h00

-  19 rue des Rossignols
-  05.82.99.11.68
-  bibliotheque@mairie-beauzelle.fr
-  www.bibliotheque.beauzelle.fr



### CENTRE CULTUREL PIGEONNIER DES ARTS

Au Centre Culturel Pigeonnier des Arts situé rue de la Marquette, enfants et adultes peuvent s'initier au sein de l'**Ecole de Musique Municipale** à l'apprentissage d'un instrument (saxophone, trompette, violon, violoncelle, flûte, guitare, piano, chant et batterie), associé à des cours de formation musicale. Les plus jeunes (- de 7ans) s'initient à l'éveil musical et peuvent participer à la chorale.

Des **Ateliers d'Arts Plastiques** pour adultes, enfants et adolescents sont dispensés par un professeur diplômé pour tout artiste en herbe en devenir !



#### Secrétariat culturel

-  05.62.21.40.50
-  secretariat.culturel@mairie-beauzelle.fr

CARTE

PETITE ENFANCE

ENFANCE

JEUNESSE

DÉMARCHES

LA FAMILLE

## CONTACTS UTILES

### Caisse Allocations Familiales (CAF) Haute-Garonne

24 Rue Riquet  
31046 Toulouse

☎ 3230  
[www.caf.fr](http://www.caf.fr)  
[monenfant.fr](http://monenfant.fr)

### Centre Protection Maternelle Infantile (PMI)

Maison des Solidarités  
4, boulevard Alain-Savary  
31700 Blagnac

☎ 05.61.71.03.50

### Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) 31

10 Place Alfonse Jourdain  
31000 Toulouse

☎ 08.00.31.01.31  
[www.mdp31.fr](http://www.mdp31.fr)

### Enfance en danger

☎ 08.00.31.08.08 (service départemental)  
☎ 119 (service national)

### Mission Locale Blagnac

21 Av. d'Andromède  
31700 Blagnac

☎ 05.61.71.02.70



### HÔTEL DE VILLE

Place de la Mairie

☎ 05.62.21.32.50

✉ [contact@mairie-beauzelle.fr](mailto:contact@mairie-beauzelle.fr)  
[www.beauzelle.fr](http://www.beauzelle.fr)



Création :  c-lacom.fr

Impression : Mediagraph - 31700 Beauzelle

Crédits photos : Mairie de Beauzelle, Adobe Stock.